



**Synthèse du bilan des émissions de gaz à effet
de serre de Paris et de l'administration parisienne
2019**

I - Bilan des émissions de gaz à effet de serre de Paris en 2019

L'empreinte carbone totale de Paris s'élève à **22 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂e)** en 2019, marquant une réduction significative **de 22% par rapport à 2004**, et une réduction de 3% par rapport à 2018.

Les principales sources de ces émissions sont **le transport aérien (32%), l'alimentation (18%), le transport hors Paris (14%),** et les consommations d'énergie dans les secteurs **Résidentiel et Tertiaire (respectivement 9% et 8%).**



Figure 1: Empreinte carbone de Paris -2019

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Paris est présenté en distinguant :

- I. **Les émissions locales** : Les émissions locales représentent les gaz à effet de serre directement produits sur le territoire parisien, elles concernent principalement les secteurs du bâtiment, du transport et des déchets.
- II. **Les émissions extra-muros** : en complément des émissions locales produites directement sur le territoire, la Ville de Paris a fait le choix d'évaluer l'ensemble des émissions induites par l'activité de son territoire : on parle d'émissions « extra-muros », « indirectes » ou « hors Paris ». Ces émissions complémentaires concernent la production alimentaire, le transport hors de Paris (y compris l'avion), les matériaux liés aux constructions, et l'amont¹ de la consommation énergétique.

La somme des émissions extra-muros et des émissions locales compose l'empreinte carbone.

1 Émissions locales de Paris

Les émissions locales se chiffrent à **5,3 MtCO₂e**, démontrant **une baisse de 28%** depuis 2004.

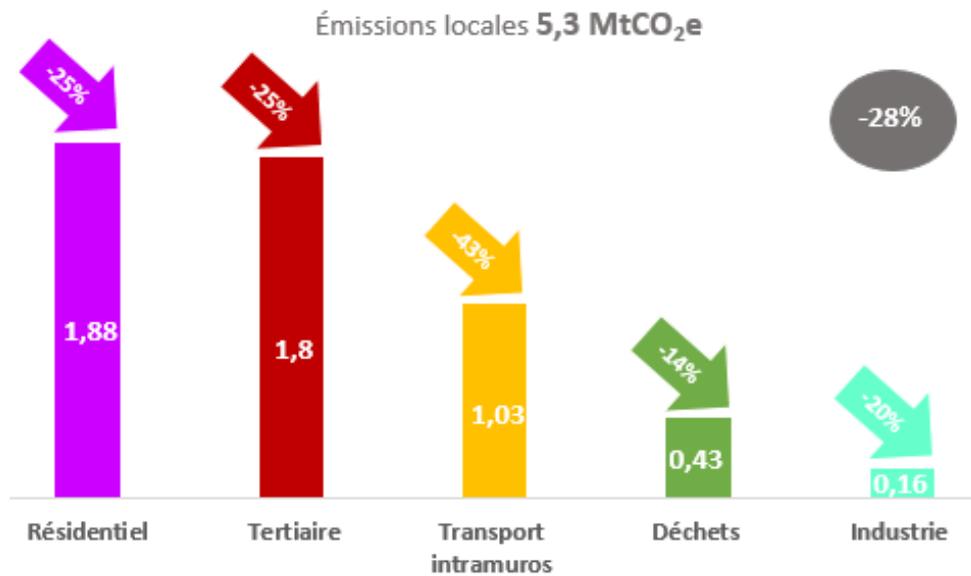


Figure 2 : Emissions locales de Paris -2019

Les émissions générées par les secteurs Résidentiel et Tertiaire s'élèvent respectivement à **1,88MtCO₂e et 1,8MtCO₂e en 2019**, affichant **une baisse de 25%** par rapport à 2004. Cette réduction est le résultat de la transition progressive vers des sources d'énergie de chauffage moins carbonées telles que le réseau de chaleur urbain, l'électricité et dans une moindre mesure le gaz naturel. Les exigences de la RT 2012 en construction neuve et les rénovations énergétiques sur le parc immobilier existant contribuent également à la baisse des émissions.

Ainsi, en 2019, **4 859 logements sociaux** ont été rénovés pour un **gain énergétique** moyen prévisionnel **de 56%**.

Une réduction est particulièrement marquée dans **le transport intramuros** (tous les déplacements routiers de personnes dans Paris, sur le boulevard périphérique ainsi que les transports en commun de la RATP ou de la SNCF (métro, RER bus et tramway) et le fret routier de marchandises dans Paris. En effet, les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur estimées à **1,03 MtCO₂e** en 2019, **ont baissé de 43%** par rapport à 2004. La majorité de ces émissions de gaz à effet de serre sont liées à la voiture et cette baisse est due à la réduction de la place de la voiture, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et à la poursuite du plan vélo. Ce dernier a notamment permis en 2019 **une augmentation de 13%** par rapport à 2018 **du linéaire d'aménagements cyclables** qui s'est élevé à **1 037 km**.

Le nombre de véhicules-kilomètres parcourus sur les routes de Paris et sur le boulevard périphérique a atteint **5 038 millions** de véhicules.km en 2019, soit **une baisse de 22%** depuis 2005.

2 Émissions extra-muros de Paris

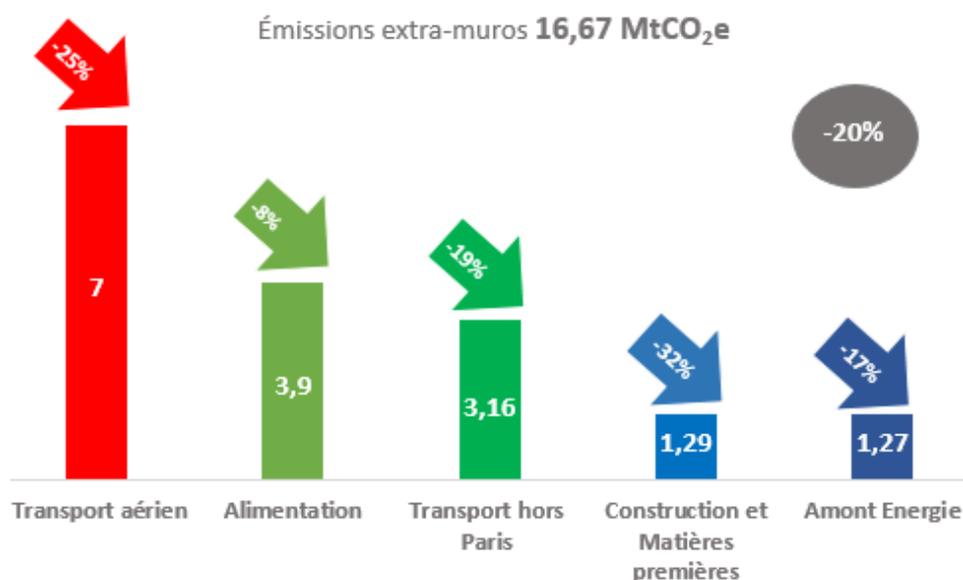


Figure 3 : Emissions extra-muros de Paris -2019

Les émissions de gaz à effet de serre générées **hors territoire de Paris ont atteint 16,7 MtCO₂e** en 2019, **une baisse de 20%** par rapport à 2004. Ces émissions hors territoire englobent diverses activités telles que la production alimentaire, le transport hors Paris, le transport aérien, les matériaux liés aux constructions et l'amont de la consommation énergétique.

Les émissions de gaz à effet de serre du **secteur aérien** représentent **7 MtCO₂e** en 2019, **en baisse de 25%** par rapport à 2004. Ce secteur constitue la principale source d'émissions de gaz à effet de serre de Paris. La diminution de 25% du secteur aérien s'explique principalement par les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique et aussi par une baisse de la fréquentation des aéroports par les parisiens. L'une des principales raisons de cette réduction est le recours à des appareils plus modernes et plus économes en carburant.

Le secteur du transport hors Paris rassemble le transport des personnes et des marchandises (routière, fluvial et ferré en lien avec Paris mais réalisé en dehors du territoire). Les émissions du Transport hors Paris s'élèvent à **3,16 MtCO₂e** en 2019, en **baisse de 19%** par rapport à 2004.

En 2019, les émissions du secteur **Construction et Matières premières** sont évaluées à **1,29 MtCO₂e**, **en baisse de 32%** par rapport à 2004. Cette baisse est attribuée à une diminution du volume de travaux par rapport à 2004 et à l'utilisation de matériaux recyclés et moins carbonés.

L'Amont énergie a généré **1,27 MtCO₂e** en 2019, **en baisse de 17%** par rapport à 2004.

3 - Bilan énergétique de Paris

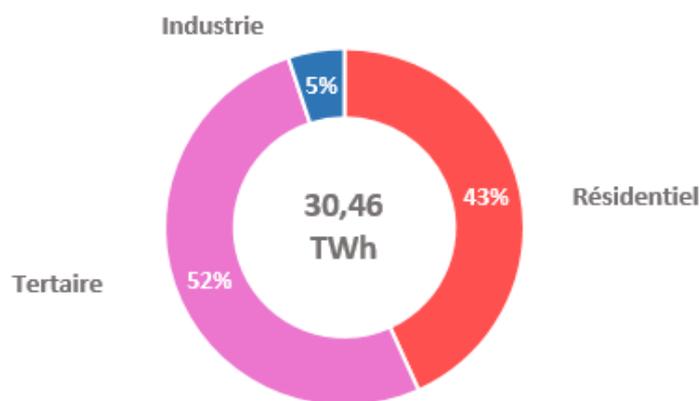


Figure 4 : Répartition sectorielle de l'énergie consommée à Paris (2019)

Le bilan énergétique de Paris s'élève à **30,5 TWh en 2019**. Les consommations énergétiques des secteurs Résidentiel et Tertiaire représentent **95% des consommations du territoire**.

Entre 2004 et 2019, la consommation énergétique de Paris a **baissé de 10%**. Ce chiffre masque des inégalités entre les différents secteurs. Si **le Tertiaire n'a baissé que de 7%** en 15 ans, **le secteur Résidentiel** a quant à lui connu une **diminution de 14%** entre 2004 et 2019.

II- Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Administration Parisienne en 2019

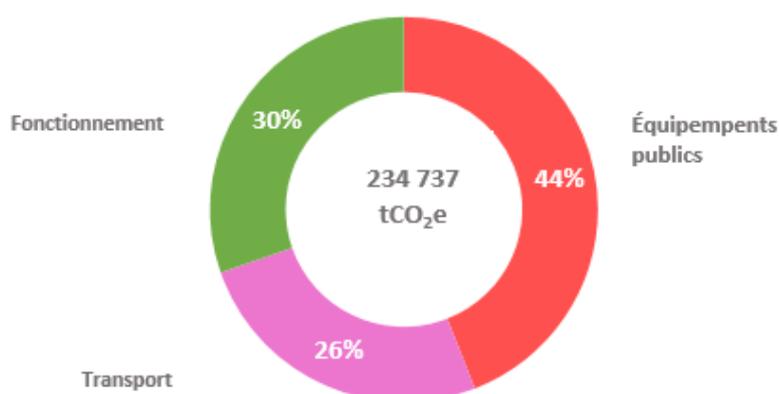


Figure 5 : Émissions de l'Administration (2019)

Bilan GES de l'Administration Parisienne 2004-2019 234 99 tCO₂ e en 2019 -12% par rapport à 2004

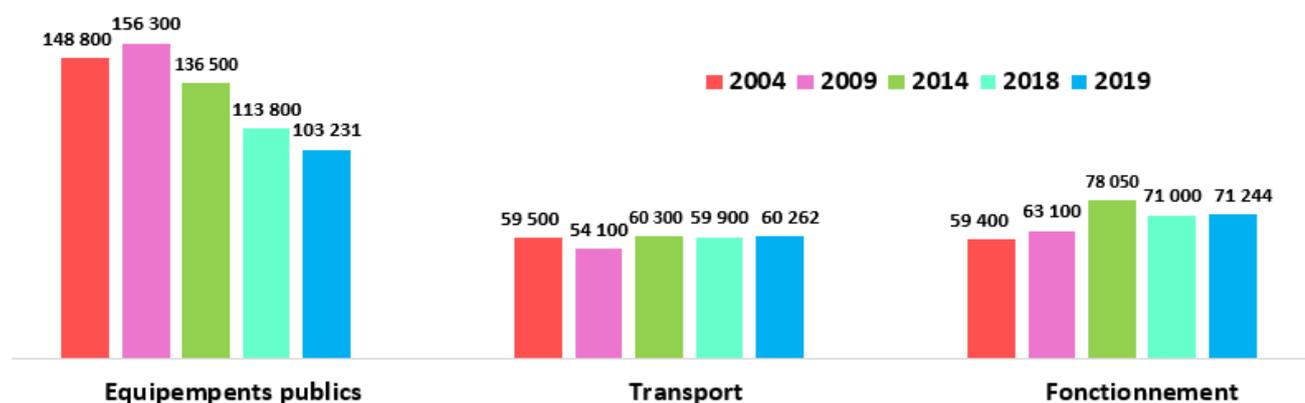


Figure 6 : Bilan GES de l'Administration Parisienne (2004-2019)

Les équipements publics (bâtiments, éclairage publics et fluides frigorigènes) demeurent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. En 2019, les émissions de gaz à effet de serre des **équipements publics s'élèvent à 103 231 tCO₂**.

Entre 2004 et 2019, le poste des « équipements publics » est celui qui a **le plus diminué (-30%)** avec **une baisse de 45 569 tCO₂**.

Second poste d'émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne, **le fonctionnement** intègre les achats, l'amortissement des biens mobiliers, les déchets produits et l'alimentation dans la restauration collective.

Les émissions associées au **fonctionnement** sont évaluées à **71 244 tCO₂**. Elles sont en **hausse de 20%** par rapport à 2004. Cette hausse est principalement due à un changement méthodologique pour la restauration collective parisienne.

Le 3^e poste en volume avec **26%** du bilan total de l'Administration Parisienne est **le transport** qui comprend les émissions liées aux déplacements domicile-travail, aux déplacements des agent-es et des élu-es, à la flotte municipale et aux engins de la propreté de la ville ainsi qu'aux livraisons générées par l'activité de la Ville.

1- Consommation énergétique (GWh) des bâtiments et de l'espace public en 2004 et 2019



Figure 7 : Consommation énergétique des bâtiments et de l'espace public

La consommation énergétique **des bâtiments** s'élève en 2019 à **585,8 GWh** à climat normal. Elle est **en baisse de 10%** par rapport à 2004 et celle-ci est due principalement à la rénovation thermique des équipements (crèches, écoles, bibliothèques, piscines, mairies, conservatoires...) et à l'amélioration de la performance énergétique (CPE : Contrat de Performance Énergétique).

Ce contrat a pour objectif de réduire de 40% les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du parc municipal d'ici 2030.

Durant l'été 2020, 26 établissements ont été concernés par des travaux dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique : 9 établissements isolés thermiquement par l'intérieur, 3 établissements isolés par l'extérieur, 7 isolations de combles perdus, 2 isolations de toiture terrasse et 4 remplacements de menuiseries.

La consommation énergétique de **l'éclairage public** s'élève à **95,4 GWh** en 2019, une **baisse de 38%** par rapport à 2004. Une baisse significative grâce à un marché de performance énergétique a été mis en place en 2011 pour la gestion de l'éclairage public. Les nouvelles LED consomment **50% d'énergie en moins** et avec une durée 2 à 3 fois supérieure aux autres modèles.